



S3REnR Nouvelle-Aquitaine

Réunion du 20 novembre 2019

LIMOGES

Synthèse thématique



Déroulement de la réunion

Près de 70 personnes ont participé à ce premier atelier sur le S3REnR Nouvelle-Aquitaine. Cette réunion a duré environ 2h30.

RTE a tout d'abord présenté les enjeux et le contenu du S3REnR. Vers 19h15, le public a été invité à poser ses questions et faire part de ses observations. Vers 19h30, les participants se sont répartis en trois ateliers afin de s'exprimer sur la manière de conduire les projets dans les territoires.

L'ensemble des échanges sont synthétisés dans l'analyse thématique ci-dessous. Par ailleurs, la réunion a été filmée. Cette vidéo est disponible sur la plateforme de la concertation, dans la rubrique [« Les réunions et les ateliers »](#).

Interventions introductives

Une courte vidéo pédagogique décrivant ce qu'est un S3REnR est diffusée. Les représentants de RTE prennent ensuite la parole pour présenter le projet de schéma pour la Nouvelle-Aquitaine.

- 1. Erik PHARABOD, Délégué régional Sud-Ouest de RTE** a tout d'abord détaillé le rôle et les missions des gestionnaires des réseaux de transport et de distribution d'électricité en Nouvelle-Aquitaine. Il a également rappelé que RTE s'inscrivait dans le contexte de la transition énergétique en soutenant à la fois les démarches d'efficacité et de sobriété énergétique et le développement des énergies renouvelables. Après avoir dressé le bilan de la production d'électricité renouvelable raccordée en Nouvelle-Aquitaine, il a indiqué que, pour répondre aux différents objectifs fixés à l'horizon 2030, un besoin de 13,6 GW supplémentaires de capacité d'accueil pour les énergies renouvelables a été identifié. Il précise que ce volume a été validé par la préfète de Région. Au regard des ambitions nationales et régionales (inscrites notamment dans la PPE – Programmation Pluriannuelle de l'Énergie -et le SRADDET - schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires de Nouvelle-Aquitaine) et compte tenu de la répartition des énergies renouvelables sur le territoire et de leur intermittence, Erik PHARABOD a expliqué que des adaptations étaient nécessaires sur le réseau électrique. L'objectif du S3REnR est donc d'anticiper ces adaptations tout en identifiant un volume global d'investissement. Enfin, il a souligné que le S3REnR ne préjuge en rien de la décision de réaliser ou non un projet d'énergie renouvelable sur un territoire donné.
- 2. Olivier PAUZET, responsable des études techniques du S3REnR Nouvelle-Aquitaine**, a détaillé la méthodologie et les données d'entrée utilisées pour l'élaboration du S3REnR. Il a souligné que le schéma répond à deux orientations majeures : optimiser le coût des investissements à réaliser et minimiser l'empreinte environnementale du réseau électrique. Le projet de schéma en tient compte en réutilisant au mieux le réseau existant afin de limiter la création de nouveaux ouvrages. Toutefois, pour atteindre les objectifs fixés, des investissements seront nécessaires sur le réseau en différents endroits du territoire régional.
- 3.** Après avoir rappelé les objectifs et les modalités de la concertation, **Thibaud LABALETTE, responsable de la concertation sur le projet de schéma** a présenté les prochaines étapes : finalisation du schéma à l'issue de la concertation, instruction de l'évaluation environnementale puis approbation des modalités de financement du schéma par l'État.

Les échanges avec le public ont alors pu s'engager. Cette synthèse présente les principaux sujets évoqués lors de ces échanges.

Synthèse thématique des échanges en réunion plénière

Sur le contenu du schéma

- **Les capacités de raccordement pour les énergies renouvelables** : Des précisions ont été demandées sur la situation en Haute-Vienne et à Limoges Métropole.

Le réseau électrique est d'ores et déjà saturé par l'arrivée des énergies renouvelables dans plusieurs secteurs de la Haute-Vienne. C'est en particulier le cas dans l'ouest et le nord-ouest du département : Bellac, La Souterraine ... Ce sont des secteurs où il y a beaucoup d'énergies renouvelables à évacuer et où le réseau électrique n'est plus dimensionné pour accueillir ces volumes de production. Sur le reste du département, il y a encore des capacités disponibles.

Au niveau de l'agglomération de Limoges, la problématique est différente : le fait qu'il y ait une forte consommation urbaine limite le besoin d'évacuation de la production d'énergie renouvelable locale, celle-ci étant consommée localement.

- **Les gisements d'énergie renouvelable** : Des explications ont été demandées sur la façon dont la localisation des gisements d'énergie renouvelable a été faite.

La carte des gisements d'énergie renouvelable a été établie notamment à partir de remontées d'information des syndicats départementaux d'énergies. Ces syndicats accompagnent les collectivités dans le cadre de leur PCAET (plans climat air énergie territoriaux). Ils ont ainsi une vision des ambitions portées par les territoires.

- **L'adaptabilité du schéma** : La méthodologie d'élaboration du S3REnR a été abordée pour savoir, notamment, comment sont dimensionnés les projets par RTE. Il a également été question de l'intégration, dans le S3REnR, de projets qui pourraient émerger sur le territoire d'ici 2030.

RTE a bien conscience qu'il est difficile de connaître, dès à présent, tous les projets d'énergie renouvelable à venir. Les objectifs du S3REnR sont fixés à l'horizon 2030, mais cela ne signifie pas que le S3REnR est un document « figé ». Le S3REnR a vocation à être adaptable et il pourra évoluer dans les années à venir en fonction de l'émergence des projets d'énergie renouvelable.

Sur le coût et les financements

- **La quote-part** : Des participants ont souhaité avoir des éléments de comparaison entre la quote-part définie pour la Nouvelle Aquitaine et celle d'autres régions.

Les précédents S3REnR ont été élaborés à la maille des anciennes régions et le sont désormais à l'échelle des nouvelles régions. Les schémas actuels étant saturés, les nouvelles capacités nécessitent des investissements et des adaptations sur le réseau électrique. Dans les nouveaux S3REnR, la quote-part est globalement plus élevée partout en France compte tenu de la saturation des réseaux suite au développement des énergies renouvelables ; elle peut cependant varier d'une région à l'autre. Pour la Nouvelle-Aquitaine, elle est évaluée dans le projet de schéma à 79,4 k€/MW.

Il faut noter que les producteurs dont les projets sont inférieurs à 100 kilowatts ne sont pas soumis à la quote-part.

Sur l'environnement et le cadre de vie

- **Les impacts paysagers et environnementaux** : Des précisions ont été demandées sur les mesures prises par RTE lors de la création de nouveaux ouvrages et plus particulièrement sur les compensations effectuées lors de la création de lignes aériennes. Il a également été question des partenariats à envisager avec des structures locales pour mener les concertations auprès des territoires.

La dimension environnementale est prise en compte très tôt dans le cadre du S3REnR (cf note : *Aperçu des incidences du schéma sur l'environnement*). Par ailleurs, RTE privilégie la technologie souterraine pour tous les nouveaux ouvrages lorsque cela est techniquement et financièrement possible. Sur les nouveaux ouvrages prévus dans le cadre du S3REnR, 480 km seront en liaison souterraine et 65 km en liaison aérienne ; dans ce dernier cas, le niveau de tension (400 000 volts) rend plus complexe une mise en souterrain.

Une fois que le S3REnR sera approuvé, RTE travaillera plus précisément sur chacun des projets (poste ou ligne électrique). Des études spécifiques seront alors menées pour identifier le tracé de moindre impact. RTE applique la méthodologie « Éviter, Réduire, Compenser » : chercher d'abord à éviter les impacts, puis à les réduire autant que possible et compenser le cas échéant les impacts résiduels. Au titre des mesures de compensation, des projets peuvent être menés localement avec des acteurs locaux : PNR, associations environnementales, etc.

Synthèse thématique des échanges en ateliers

Les participants se sont ensuite répartis en trois ateliers. L'objet de ces ateliers est de recueillir les attentes et les recommandations du public quant à la manière de conduire, sur les territoires, les futurs projets inscrits au S3REnR. Trois thèmes sont proposés : la concertation à mettre en œuvre, la prise en compte des enjeux environnementaux et les retombées économiques locales des projets.



Atelier « La prise en compte des enjeux environnementaux »

Les participants de l'atelier ont mis en avant plusieurs éléments à prendre en compte concernant la préservation des milieux naturels et la biodiversité :

- **Définir des périodes d'intervention** pour limiter le dérangement des espèces pendant les travaux.
- **Encadrer, sensibiliser et former davantage les équipes des entreprises sous-traitantes** aux enjeux de préservation des milieux naturels.
- **Identifier les risques** liés au transport (convois exceptionnels, itinéraires des camions...) mais aussi les enjeux de sécurité, les risques incendie au sein des postes électriques...
- **Travailler en partenariat avec des acteurs du territoire** pour l'entretien le long des lignes, la création de milieux naturels... Les PNR sont particulièrement intéressés pour conventionner sur ces sujets. Ils soulignent la difficulté souvent constatée pour la mise en œuvre de ces actions, du fait de l'absence de maîtrise foncière des terrains traversés (propriétaires multiples).

Des points d'attention particuliers ont également été mentionnés :

- **L'impact paysager des lignes aériennes** par rapport à une liaison souterraine.
- **Les effets dans le temps des ouvrages sur la biodiversité** : importance du suivi des incidences des ouvrages sur la faune, du retour des espèces - et de la biodiversité en général - dérangées pendant les travaux.
- **La ressource en eau** avec la question des modalités de traversée d'une zone humide par une liaison souterraine.
- **L'artificialisation des sols**, notamment pour la construction de postes électriques.

Atelier « Les retombées économiques locales des projets »

Les participants ont tout d'abord mené une réflexion sur la nature des retombées économiques et fiscales, qui peuvent être multiples et s'étaler dans le temps :

- **Avant les travaux** : pour tout ce qui relève des études environnementales ;
- **Pendant les travaux** : pour l'hébergement et la restauration des équipes chantier, le gardiennage et la location de matériel par exemple ;
- **Après les travaux** : pour les travaux d'entretien (élagage) et de maintenance des ouvrages.

Plusieurs propositions ont été mises en avant par les participants afin de maximiser les retombées locales des projets :

- **Mobiliser les entreprises locales en amont du chantier** : nouer des relations avec les territoires et plus particulièrement à l'échelle des agglomérations et des Communautés de communes, notamment en organisant des forums pour mettre en relation les grandes entreprises avec les entreprises locales ;
- **Impliquer les établissements de formation** : par exemple le Lycée des métiers du bâtiment à Felletin, les écoles de travaux publics d'Egletons, ou encore les CFA pour des stages...
- **Mutualiser les ouvrages** : par exemple, profiter de l'ouverture d'une tranchée pour faire passer les câbles d'autres acteurs (téléphonie, internet, fibre optique...) afin d'optimiser les travaux.

D'autres mesures concrètes ont été évoquées dans le cadre des appels d'offres :

- Faire appel à des **entreprises d'insertion** en indiquant un critère spécifique dans les cahiers des charges des appels d'offres ;
- De même avec le critère « **bilan carbone** » qui favorise le recours aux entreprises locales ;
- **Allotir les marchés** pour permettre aux petites entreprises de candidater.

Atelier « La concertation à mettre en œuvre »

De façon générale, les participants s'accordent sur la nécessité de **mener la concertation au plus près des territoires et le plus en amont possible des projets**. Ils ont échangé sur les enjeux à prendre en compte en matière de concertation :

Pour informer et mobiliser le public :

- Plusieurs **dispositifs de concertation et d'information** ont été présentés, tous ayant pour but d'aller au contact des habitants : les permanences publiques et expositions en mairies, les rencontres en porte-à-porte chez l'habitant, la constitution de panels citoyens, la présence dans les marchés et supermarchés (stand du projet), etc. A noter que la démarche de porte-à-porte interroge car elle implique un contact dans une sphère privée, pas toujours acceptée.

- La nécessaire **complémentarité entre les outils numériques et les temps d'échanges en présentiel** est revenue dans les échanges. Les participants constatent que les plateformes numériques permettent de toucher le plus grand nombre, mais font aussi souvent remonter les mécontentements.

Pour identifier les usages d'un territoire :

Plusieurs retours d'expériences ont été partagés par les participants :

- S'appuyer sur des **citoyens volontaires** formés aux enjeux du projet qui participent ensuite aux comités de pilotage sur le projet. Ces « citoyens experts » jouent également souvent un rôle de « relais » auprès des habitants du territoire.
- Organiser des **marches citoyennes** dans le secteur du projet, afin que les habitants/riverains expliquent les usages particuliers qu'ils ont de leur territoire.
- Organiser des **marches de restitution** le long d'un tracé afin d'expliquer au public les enjeux environnementaux (ou autres) rencontrés dans le cadre du projet et préciser pourquoi ce tracé a finalement été retenu ou abandonné.

Les participants ont également rappelé le caractère très chronophage de ce type de dispositifs.

L'échelle territoriale de la concertation :

Selon les participants, l'entrée via les intercommunalités semble être pertinente pour mener des concertations puisqu'elles sont en contact direct avec les élus et les administrés, même si l'on observe une grande diversité dans la taille de ces regroupements.